

PayPal rejoint Leetchi et Le Pot Commun sur le marché des « cagnottes 2.0 »

Constituer une cagnotte en ligne ? Il y a **PayPal** pour ça.

Le groupe américain se lance officiellement sur ce segment, dans une quinzaine de pays, dont la France, où il revendique 7,5 millions d'utilisateurs de ses services.

La mise en place de pots communs est ouverte aux titulaires de comptes particuliers, sur l'interface Web et l'application mobile.

Une fois paramétrée (thème personnalisable, date limite de participation, choix de rendre ou non publics les montants collectés...), la cagnotte peut être partagée par SMS, e-mail, Facebook et Twitter.

Pour participer, il faut nécessairement posséder un compte PayPal. L'argent ne doit, par ailleurs, pas être destiné à payer pour des objets ou des services (les utilisateurs dans ce cas sont invités à passer par PayPal.Me).

Tout comme avec le service de transfert de fonds P2P [lancé en France l'an dernier](#), l'utilisation n'engendre pas de frais... aussi longtemps que les opérations se font en euros et qu'elles restent dans l'Espace économique européen (UE + Norvège, Islande, Liechtenstein et Croatie).

PayPal et les autres

PayPal prend position sur un marché dont Leetchi est l'une des références.

La société fondée en 2009 est passée, voilà deux ans, [sous le contrôle du Crédit Mutuel Arkéa](#), qui a mis plus de 50 millions d'euros sur la table.

Elle revendiquait 7 millions d'utilisateurs à fin 2016, année durant laquelle sa plate-forme a drainé pour un demi-milliard d'euros de collectes.

Les pots constitués peuvent être transmis à un bénéficiaire sur Leetchi, dépensés sur des sites partenaires (sans frais) ou virés sur un compte bancaire – avec 2,9 % de commission au-dessus de 2 000 euros et 4 % en dessous.

Né en 2011 à Marseille et passé en octobre 2015 [dans le giron du groupe BPCE](#), Le Pot Commun fonctionne sur le même modèle, avec néanmoins une commission unique de 3,5 %.

Certaines néo-banques proposent aussi des cagnottes en ligne, à l'image de Morning (ex-Payname), qui en a fait [l'une des composantes de son offre gratuite](#) au-delà des transferts d'argent entre particuliers et du compte de paiement avec IBAN.

D'autres acteurs américains se sont implantés sur le marché français. [Tilt est de ceux-là](#).

La start-up fondée en 2012 se présente à la fois comme « cagnotte 2.0 », « plate-forme de

financement participatif » et « réseau social de paiement pour particuliers et entreprises ».

Elle s'était distinguée en amont des derniers JO d'hiver avec une opération de *crowdfunding* pour l'équipe jamaïcaine de bobsleigh.

[Son acquisition par Airbnb](#) n'a pas été confirmée. Il en avait été question en début d'année, pour un montant estimé à 12 millions de dollars.